

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°72-342 du 13 décembre 1972

portant affectation des Magistrats.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi n°65-5 du 10 avril 1965, portant Statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents;
VU la Loi n°65-3 du 20 avril 1965, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature;
VU le Décret n°72-279 du 26 novembre 1972, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;
VU le Décret n°383/PR-MJL du 30 octobre 1967, portant nomination de Mr DEGBEGNI Samuel, Magistrat du 3^e grade, 4^e échelon en qualité de Substitut général par intérim du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou;
VU le Décret n°71-235 du 26 novembre 1971, portant nomination de Mr GNONLONFOUN Joseph, Magistrat du 3^e grade, 4^e échelon en qualité de Vice-Président par intérim du Tribunal de 1^{ère} Instance de Cotonou, et de Mr Louis Georges BADA, Magistrat du 3^e grade, 4^e échelon en qualité de Substitut Général par intérim du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou;
VU le titre de mise à disposition n°1012/MFAE/Cab du 2 novembre 1972, concernant Mr HOUNKPODOTE Hilaire;
VU le Décret n°70-257/CP/MJL du 28 septembre 1970, portant nomination de Mr PETERS Emmanuel, Magistrat du 3^e grade, 4^e échelon en qualité de Directeur Adjoint de la Direction des Affaires Civiles et Pénales au Ministère de la Justice et de la Législation;
VU l'Arrêté n°14/MJL-231 du 14 février 1969, portant nomination de Mr ALKOIRET Traoré BANI, Magistrat intérimaire en qualité de Président par intérim du Tribunal de 1^{ère} Instance de Kandi;
SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation;
APRES avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 16 novembre 1972 ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

.../...

Article 1er.- Sont abrogées :

- Le décret n°71-235 du 26 novembre 1971 en ce qui concerne MM. GNONLONFOUN, Joseph et Louis Georges BADA ;
- Les décrets n°s 70-257/CP/MJL du 29 septembre 1970 et n°383/PR/MJL du 30 octobre 1967, dans toutes leurs dispositions.
- L'Arrêté n°14/MJL-231 du 14 février 1969 dans toutes ses dispositions.

Article 2.- Sont nommés Conseillers par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou :

MM.-Samuel DEGBEGNI, Magistrat du 3^e grade, 6^e échelon et
-Joseph GNONLONFOUN, Magistrat licencié en Droit du 3^e grade 5^e échelon.

Article 3.-Mr Hilaire HOUNKPODOTE, Magistrat du 3^e grade 6^e échelon est nommé Substitut Général par intérim du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou en remplacement de Mr Louis Georges BADA.

Article 4.- Mr Louis Georges BADA, Magistrat Licencié en Droit du 3^e grade, 4^e échelon est nommé Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou en remplacement de Mme AGOSSOU Victoire appelée à d'autres fonctions.

Article 5.- Mr Emmanuel PETERS, Magistrat du 3^e grade, 6^e échelon est nommé Président par intérim des Tribunaux de première Instance d'Abomey et de Dassa-Zoumé.

Article 6.- Mr Traoré Bani ALKOIRET, Magistrat intérimaire est nommé Juge d'Instruction des Tribunaux de Première Instance d'Abomey et de Dassa-Zoumé.

Article 7.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 13 décembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,




Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,


Chef d'Escadron Barthélémy OHOUEMS


Intendant Militaire Thomas LAHAMI

AMPLIATIONS: PR 6 - SGG 4 - CS 6 - Ministères 9 - MJL 8 - MEF 8 - DB-DC-CF-Solde 4
DEP-DGAJL-Dtton Stat.6 - Trésor 4 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.-JORD 5 - CSM 4 -
DP 4 - Intéressés 7 - Services Justice 12 -